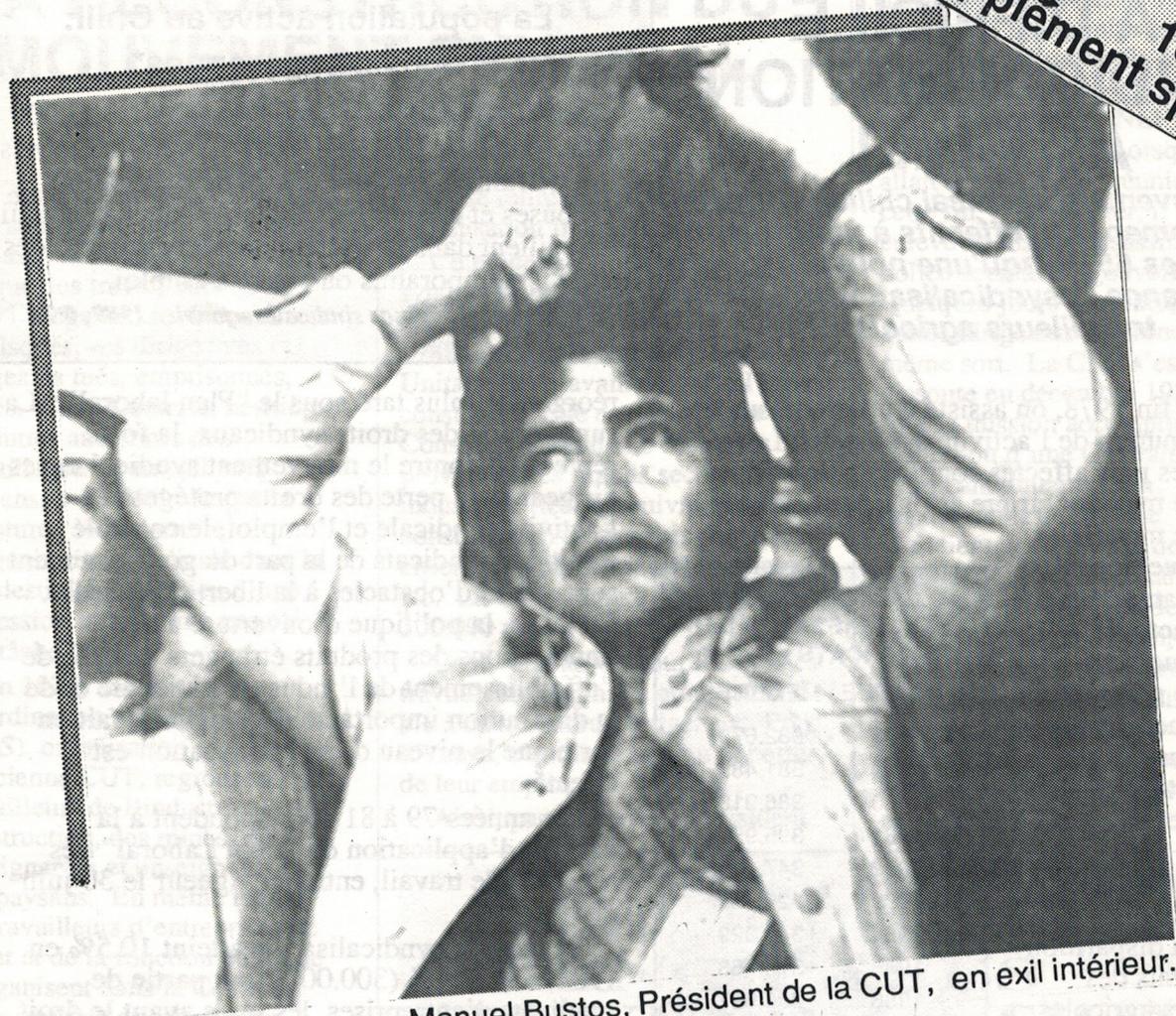


supplément spécial
1er. MAI



Manuel Bustos, Président de la CUT, en exil intérieur.

LIBERTE POUR MANUEL BUSTOS, PRESIDENT ET ARTURO MARTINEZ, VICE-PRESIDENT DE LA CENTRALE UNITAIRE DES TRAVAILLEURS (CUT).

La CUT fête ce 1er mai 1989 en l'absence de ses dirigeants qui furent envoyés à l'exil intérieur, à Parral et à Chañaral respectivement, le 15 septembre 1988, par la décision de la Cour Suprême qui leur imposa une peine de 541 jours d'exil.

Leur détention constitue une violation grave des droits fondamentaux liés à l'exercice de la liberté syndicale, qui s'ajoute aux nombreuses violations pratiquées par le gouvernement de Pinochet.

Ces dirigeants sont accusés d'avoir convoqué la grève générale du 7 octobre 1987, appel qui fut partagé à l'époque par l'ensemble des fédérations et confédérations faisant partie du Commando (CNT).

Le CNT et ensuite la CUT, en accord avec des organisations syndicales internationales, ont logé des plaintes auprès de l'O.I.T. Le mouvement syndical, ainsi que tous les partis politiques d'opposition au Chili, appuyés par la solidarité internationale, réclament la libération de ces deux dirigeants de la CUT.

LA DIFFICILE SYNDICALISATION AU CHILI

Le mouvement syndical chilien accroit rapidement ses effectifs à partir des années 65, lorsqu'une nouvelle loi relance la syndicalisation des travailleurs agricoles.

Dès la fin 1978, on assiste à un processus de diminution de l'activité syndicale. Les secteurs les plus affectés sont la construction, l'industrie manufacturière et l'agriculture. Les causes: le modèle économique imposé par la dictature qui ralentit l'activité économique de l'industrie nationale et provoque la vague de fermetures d'usines et de licenciements collectifs. Le démantèlement de la réforme agraire entraîne la disparition des syndicats des travailleurs agricoles, qui doivent se

AFFILIATION ET DECREOISSANCE DES SYNDICATS AU CHILI

ANNEE	MEMBRES
1978	982.670
1979	581.483
1980	386.910
1981	395.951
1982	347.470
1983	320.903
1984	343.329
1985	360.963
1986	386.987
1987	422.302

LE "PLAN LABORAL" prévoit la création de quatre types de syndicats: d'entreprise; d'interentreprise; indépendants et transitoires. Ils remplacent les anciens syndicats industriels et professionnels. Seuls les syndicats d'entreprise ont le droit de négocier une convention collective.

—limite le droit de grève à un maximum de 60 jours. Après ce délai, l'employeur peut congédier les grévistes et embaucher de nouveaux travailleurs;

—légalise et facilite le lock-out qui était interdit par l'ancien Code du travail;

—interdit la création de Centrales syndicales au niveau national. La CUT est donc une organisation de fait;

—le gouvernement fixe un calendrier de

La population active au Chili: 4.300.000 personnes*

1.000.000 travailleurs indépendants; 300.000 sont fonctionnaires de l'Etat; 500.000 membres de famille travaillent sans rémunération (épouses et enfants) et 2.300.000 personnes qui travaillent dans de petites entreprises, sont des temporaires ou en sous-emploi.

* Source: Páginas sindicales - janvier 1989, # 71

réorganiser plus tard sous le "Plan laboral". La suppression des droits syndicaux, la forte répression contre le mouvement syndical et ses dirigeants, la perte des droits protégeant l'activité syndicale et l'emploi, le contrôle étroit des syndicats de la part du gouvernement sont autant d'obstacles à la liberté syndicale. En outre, la politique d'ouverture aux importations des produits étrangers à cause de l'affaiblissement de l'industrie nationale et de la diminution importante des emplois, fait en sorte que le niveau de syndicalisation est affecté.

Les années 79 à 81 correspondent à la période d'application du "Plan Laboral" des relations de travail, entré en vigueur le 30 juin 1979.

Le taux de syndicalisation atteint 10.5% en 1987, dont 7.4% (300.000) font partie de syndicats d'entreprises, les seuls ayant le droit de négocier.

négociations, empêchant ainsi les syndicats d'harmoniser les négociations dans la branche d'activité économique.

Par exemple: les syndicats de la construction ne peuvent négocier, ils peuvent seulement distribuer les emplois parmi les membres, à moins qu'ils puissent s'organiser en syndicat d'entreprise;

—les employés de l'Etat, de l'administration de la justice, des universités, n'ont pas le droit de négocier leurs conditions de travail;

—les sujets négociables sont limités aux salaires et quelques conditions de travail;

—la grève est interdite dans les entreprises d'utilité publique et dans les secteurs susceptibles d'entraîner des dommages pour la santé du public, le ravitaillement de la population,

VOIR PAGE 4

LA RECONSTRUCTION DU MOUVEMENT SYNDICAL CHILIEN

Lors du coup d'Etat du 11 septembre 1973, la junte militaire a mis la Centrale Unique des travailleurs (CUT) dans l'illégalité: ses biens furent confisqués, ses dirigeantes et dirigeants tués, emprisonnés, exilés. Cette Centrale, héritière des luttes anciennes des travailleuses et travailleurs chiliens, a été décimée par la dictature. Reconstruire l'organisation syndicale dans la clandestinité, au milieu d'une répression brutale, n'a pas été une tâche facile.

En 1975, naissait la Coordination nationale syndicale (CNS), organisation proche de l'ancienne CUT, regroupant des travailleurs de l'industrie, de la construction, des mines, des enseignantes et enseignants et des paysans. En même temps, les travailleurs d'entreprises de l'Etat et de la fonction publique s'organisent dans la Centrale démocratique de travailleurs (CDT), d'idéologie centriste. Un troisième groupe, plus petit, le Front Unitaire des travailleurs (FUT), regroupe les travailleurs du transport et de l'imprimerie. Quelques grands syndicats restent indépendants: la Confédération des travailleurs du cuivre (CTC), et la Confédération des travailleurs du secteur privé (CEPCH). Ces cinq groupes (CNS, CDT, FUT, CTC et CEPCH) s'unissent pour constituer, le 21 mai 1983, le Comando national des travailleurs (CNT). Le CNT naît comme une instance destinée à coordonner des actions de défense des droits syndicaux et de lutte pour le retour à la démocratie. Plus tard, les travailleurs du pétrole et de la banque s'y intègrent, mais la

CDT se retire et demeure une organisation indépendante.

Ce processus d'unité des syndicats chiliens culmine lorsque le CNT convoque, les 20 et 21 août 1988, un congrès où la Centrale Unitaire des travailleurs (CUT) fut constituée. Elle est dirigée par un Conseil général de 45 membres provenant des grands secteurs industriels (textile, cuivre, pétrole, construction) de services (banques, enseignement, transport) et ruraux, etc. La CUT compte plus de 300.000 membres.

Cette lutte ardue pour l'unité des travailleurs organisés aura coûté la vie à de nombreux dirigeants. Pour d'autres, c'est la prison ou la perte de leur emploi.

Ainsi, par exemple, le président

de l'Association nationale d'employés des l'Etat, Tucapel Jiménez, l'un des plus actifs partisans de l'unité, fit, le 18 février 1982, un appel pour que son organisation (ANEF) s'affilie à la CNS. Lorsqu'il allait rejoindre une réunion à cette fin, le 25 février, il fut enlevé et ensuite assassiné par la police secrète du gouvernement. Quelques jours plus tard, trois autres dirigeants subirent le même sort. La CNS s'est dissoute en décembre 1988, une fois sa mission accomplie: la formation d'une Centrale syndicale unitaire. Son département féminin se maintient actif au sein de la nouvelle CUT. Nous saluons les femmes qui ont milité depuis les débuts de l'organisation, en gardant toujours un esprit unitaire et solidaire. Plusieurs de ces femmes ont été incarcérées et maltraitées par les "forces de l'ordre", mais elles continuent à lutter.

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA CUT

La CUT réclame l'abrogation du "Plan Laboral" et propose qu'il soit remplacé par une législation protectrice des travailleurs, comme c'était le cas auparavant. La CUT propose également de rétablir le principe de la non-renonciabilité des droits des travailleurs, la sécurité d'emploi pour les femmes enceintes, l'ancienneté préférentielle et la protection des emplois des dirigeants syndicaux, le droit à la négociation collective pour tous les syndicats, le droit de négocier par secteur d'activité, la reconnaissance du droit de grève, l'interdiction aux employeurs d'embaucher des scabs durant une grève et de conclure des ententes individuelles obligeant le retour au travail pendant la négociation, l'adoption de normes minimales de travail et la protection en cas de congédiement injustifié, le droit d'association pour les salariés du secteur public, une révision complète du régime de sécurité sociale, etc. La démocratie est la revendication fondamentale de la CUT. Sans la démocratie, le respect des libertés civiles et syndicales est impossible et sans justice pour les victimes de la répression et de la dictature, la démocratie reste fragile!

DIRIGEANTS SYNDICAUX TUES PAR LA DICTATURE

Selon les informations que le comité de l'O.I.T. reçut du gouvernement chilien au cours de son enquête, onze dirigeants syndicaux furent exécutés en octobre 1973; neuf autres ont trouvé la mort "au cours d'un affrontement" avec les forces armées; dix autres sont morts lors d'une "tentative de fuite" ou en circonstances semblables. Donc, un total de trente dirigeants furent exécutés par les militaires pendant les jours qui suivirent le coup d'Etat, en 1973. Peu de temps après, quarante-deux autres dirigeants furent emprisonnés dans les camps de concentration au nord et à l'extrême sud du pays. Parmi ceux-ci, plusieurs ont été déclarés morts dans une tentative de fuite. En 1974, selon les mêmes informations, vingt-cinq autres dirigeants syndicaux ont été emprisonnés, quelques uns ont été exilés directement de la prison.

Selon les données du deuxième rapport, on y trouve une liste de cent quinze dirigeants syndicaux qui ont été assassinés par la dictature militaire entre 1973 et 1987. Cette liste contient des renseignements concernant le syndicat, la date, l'endroit de l'exécution, les auteurs et les responsables des assassinats (forces militaires, policières ou autres).

•Les renseignements ci-dessus ont été tirés de: "La situation syndicale au Chili", Rapport de la Commission d'investigation et conciliation sur la liberté syndicale de l'O.I.T., édition provisoire, 1975; "En el día de los trabajadores" publié par le Regroupement de familles d'exécutés politiques du Chili, 1988.

LE PEUPLE SE MOBILISE, GREVE GENERALE AU CHILI

La CUT organise une journée de grève générale mardi, le 18 avril. LES PRINCIPALES REVENDICATIONS: salaire minimum de 28.000 "pesos" par mois (environ 40 \$ can.). Actuellement ce salaire est de 5.488 (78 \$, montant nettement insuffisant pour combler les besoins vitaux); l'indexation des salaires de 26 %, le paiement d'un boni de transport et de collation; l'augmentation des allocations familiales à 3.600 "pesos" par mois (13 \$ can.). Présentement, ce montant est d'environ 3 \$ can. par mois...!; l'abrogation du Code du travail (Plan Laboral); la pleine et entière reconnaissance du droit à la négociation collective, du droit de grève et du droit d'association syndicale; la fin des privatisations d'entreprises de l'Etat, la défense de l'emploi et du patrimoine national; la fin du système des prêts hypothécaires et de la hausse faramineuse des taux d'intérêts et la libération des dirigeants syndicaux, Manuel Bustos et Arturo Martínez

Par cette journée de mobilisation nationale, on vise à paralyser toutes les activités du pays: le transport, le travail, l'école, la fonction publique, le commerce, etc. La population restera à la maison à partir de 14 heures et à 21 heures, ce sera "le grand concert des casseroles".

APPUIS SOLIDAIRES DES ORGANISMES QUEBECOIS

Des organismes québécois ont exprimé leur solidarité par l'envoi de télégrammes d'appui à la C.U.T. et au Collège des professeurs du Chili et de télégrammes de protestation au ministère du travail du Chili.

LA DIFFICILE SYNDICALISATION...

(DE LA PAGE 2)

l'économie du pays ou la sécurité nationale.

Une enquête réalisée en juin 1988 et publiée en novembre 1988 par le Programme économique du travail (PET) révèle que:

- 22% de la population active (1,894,000 personnes) du grand Santiago est en chômage
- 30% de la population (566,000 personnes) travaillent dans des emplois informels créés par eux-mêmes.

Le taux officiel de chômage, selon l'I.N.E. (Institut national des statistiques) est de 9.1% pour le mois de juin 1988. D'après le PET (Programme de l'économie du travail), le taux serait plutôt de 18%. Si on y ajoute le nombre de ceux qui ne cherchent plus de travail, le taux de chômage s'élèverait à 22%.

Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le chômage est plus élevé et s'établit à 35%. Dans les communes les plus pauvres, le taux de chômage est de 28% alors que dans les communes plus riches, il est de 9.9%. Quant à la durée moyenne du chômage, il est de 12.4 mois.